

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2025

- Ordre du jour :*
- Questions diverses
 - Rapport moral et d'activités
 - Rapport financier
 - Élection des membres du bureau

Personnes présentes : Avignon Anne, Schmitt Mercédès, Chaimbault Catherine, Peyrade Danielle, Ferrié Nelly, Garcin Huguette, Buysse Jhony, Lehmann Rudolf, Ahlbrecht Meike, Leenhard Xavier, Tardi Valentina, Anand Atmo, Barthe Roger, Watremetz Jessica, Franc Christiane, Baumann Joelle, Comte Geneviève, Crambes Gérard, Van Egdome Carine, Orain Laurent, Schreys Colette.

21 personnes présentes dont 18 adhérents et 3 invités plus 7 adhérents représentés.
Liste d'émargement en annexe de ce PV.

Présidente de séance : Anne Avignon
Secrétaire de séance : Catherine Chaimbault

La séance débute par des questions et des félicitations concernant les travaux qui viennent d'être effectués sur le moulin. « Ce moulin va réenchanter le territoire » dit Jessica, nouvelle venue dans notre association.

Jhony Buysse, artisan du patrimoine, qui vient d'effectuer les travaux avec Max, explique leur démarche et façon de travailler, leurs choix concernant les matériaux employés en suivant les préconisations de l'architecte Frédéric Pestel.

Après avoir sorti les meules de la tour et les avoir déposées sur le terrain en contrebas, ils ont sorti les gravats – terre, pierres, plâtre... et mis à jour le « carcer » ; cette construction bâtie à l'intérieur du moulin supportait à l'origine les meules.

Ils ont ensuite consolidé les murs, intérieur et extérieur : nettoyage puis remplacement de pierres manquantes et jointoiement là où nécessaire. A l'extérieur, une partie du mur avait été enduite d'un mortier ciment qu'ils ont retiré, mettant à jour une fissure importante, puis consolidée avec pierres et mortier chaux.

Remplacement du linteau de porte avec du chêne ancien, patiné et pose de deux linteaux dans l'ouverture haute ; reprise de l'entrée avec un mélange de plâtre gros de construction, chaux et sable.

Réalisation et pose de la charpente puis de la couverture du toit et du bardage (Douglas et bacs acier). Ce toit provisoire solide, résistant aux vents, repose sur deux grosses poutres arrimées (non fixées) dans les murs.

Construction et couverture de la structure du bâtiment attenant destiné à protéger la voûte existante et à assécher l'ensemble du bâti pour une meilleure conservation. Cette partie est démontable (vissée) et pourra être remontée ultérieurement à un autre emplacement sur la parcelle et pourra devenir un lieu d'accueil et/ou d'exposition. Les meules y sont actuellement entreposées.

La porte du moulin ainsi que la porte du bâtiment annexe sont fermées par un cadenas. Anne, Catherine et M. le maire ont le code d'entrée. En réponse à la question : comment visiter l'intérieur des constructions ? nous prévoyons d'ouvrir le moulin à la visite tous les samedis et dimanches de 9h à 22h durant les mois de juillet et août 2025.

A noter que depuis 2 ans le site reste entretenu par les employés communaux.

Un tour de table permet à chacun-e de se présenter.

Rapport moral et d'activités

La première tranche de travaux sur le moulin est achevée, il s'agit d'une mesure de conservation qui sauve le bâti existant pour laquelle nous avons été lauréat du BP2 en 2023.

Nous avons alors tablé sur un devis de 71800 €.

Après avis du suivi du Département et de l'architecte du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) il a été mis en place un schéma de méthodologie découpant les actions en trois parties : diagnostics et études / mise en sécurité / maîtrise d'œuvre (insécable) afin d'être dans les clous juridiquement (*document en PJ*). Les deux premières parties peuvent être portées par l'association « sans rentrer dans une phase de maîtrise d'œuvre » comme expliqué dans le document élaboré par l'architecte présent lors de la réunion conseil départemental / mairie / association.

En conséquence le devis et la subvention du département ont été modifiés à 61536 € prix des travaux effectués à ce jour.

La mairie a subventionné à hauteur de 15000 € les études préalables dont le total s'élève à 18528€.

Cette somme a couvert en grande partie les frais d'études préalables dont le détail est le suivant :

- l'étude d'architecte pour les travaux de conservation 4320 €
- l'étude de géomètre 4488 €
- l'étude du projet global de réhabilitation 9720 €

La subvention annuelle de la mairie 500 € et les dons récoltés de 3050 € ont complété la somme.

Cette troisième partie des études (9720 €) consiste en un dossier complet du projet de réhabilitation, nécessaire pour des demandes de subventions ultérieures.

* Si nous pouvons nous féliciter que ce patrimoine soit ainsi sauvegardé, nous ne pouvons occulter l'objectif présenté au Budget Participatif qui nous a permis d'obtenir les votes nécessaires à cette réalisation. C'est le projet dans sa dimension de transition énergétique et alimentaire qui a retenu l'attention et l'approbation des Audois.

Ceci est un point important auquel nous vous demandons de prêter attention. En tant qu'association nous portons une responsabilité de probité c'est-à-dire d'intégrité et d'honnêteté.

Nos objectifs sont fixés dans les statuts de l'association (rappel des statuts / objectifs en PJ).

* Tour des Villages

L'association a été sollicitée pour présenter le projet du moulin le 22 juin dernier. Catherine et moi étions présentes pour accueillir les marcheurs de 9h30 à 12h30. Cela a été un moment riche en retours et questionnements de la part du public et ce malgré l'essoufflement de la montée dans la grosse chaleur.

La question qui nous a été le plus posée était : Est-ce que ce moulin va servir ? Fonctionner ? Moudre du grain ? Il y a même eu un cultivateur de céréales de Rivel qui aimerait y amener sa production ; au cours de la conversation, il nous a fait remarquer qu'un moulin ici serait un plus, pas uniquement pour le village ou la commune, mais pour toute la région.

Plusieurs nous ont dit qu'il n'y en a pas d'autre dans toute la Haute Vallée.

Bien concentrées sur les étapes des travaux nous en avons oublié cet aspect ! En effet il y a des réhabilitations de moulins à vent dans les P.O (Claira, Cucugnan, Vingrau, Collioure) dans le Minervois (Félines Termenès, Villeneuve Minervois/ de Benazet), dans le Lauragais (Montbrun-Lauragais, Villeneuve la Comptal, Mas Ste Puellas, Villasavary), dans la Piège (moulin de Ribouisse) et au delà dans l'Hérault, le Tarn ou le Gers ; il n'y en a pas dans notre secteur. Très peu parmi ceux-là font effectivement de la farine.

Côté organisation il y eu quelques bugs nous concernant...

Nous n'avons pas reçu le dossier de com, alors que nous recevions les infos pratiques.

Le panneau indiquant flèche et visite au niveau du moulin avait été oublié ; (cela a été rattrapé en cours de matinée).

Les participants ont reçu une pochette de flyers mais on ne nous a pas proposé d'y mettre le nôtre, pourtant connu de la Communauté de Communes, de l'office de tourisme et de notre mairie.

Mais le plus grave reste le nouveau panneau sur la place où figure au centre, une ruine de moulin sans que soit mentionné ni le nom du moulin de Galié ni le projet le concernant, ou au moins sa rénovation actuelle. Ce panneau va être modifié, nous avons fourni un texte associé à 2 photos avant/après.

* A propos du nom du moulin, un des marcheurs nous a partagé sa confusion : s'agit-il du moulin de Galié ou du moulin d'Antonin ?

Maintenant que sa rénovation le fera connaître cette question doit être tranchée.

Bien qu'il soit clair que ce moulin porte le nom de moulin de Galié, le fait qu'il soit cité et souvent comme moulin d'Antonin ne serait-ce que par une seule personne (René Garcin) sur les réseaux sociaux et sur des pancartes porte la confusion auprès du public.

A été posée la question de la suite du projet : quand y aura t-il un vrai toit de moulin ? Quand va t-il moudre du grain ? Et d'où viendra l'argent pour continuer ?

Il est clair que ce n'est pas avec la trésorerie de la commune que le moulin sera remis en fonction avec un vrai toit de moulin et des ailes !

D'autre part il faut garder à l'esprit que la prochaine phase des travaux se présente en un bloc non sécable prenant en compte la réhabilitation totale de l'ouvrage.

Anne et Catherine ont parlé de leur visite le 17 mai dernier au moulin de Juffet (Hérault) dans le cadre des journées européennes des moulins en fête. Réhabilité en 2022 grâce à la mission Bern et à l'association du moulin de Juffet, il fait de la farine toutes les semaines et plusieurs fournées de pain sont cuites dans le four attendant. Jhony Buysse également présent, confirmait ainsi son intérêt profond pour notre projet.

Rapport moral et d'activités approuvé à l'unanimité des présents.

Rapport financier

Présentation des comptes de l'association pour l'année 2024 et jusqu'à ce jour.

Ces comptes sont disponibles sur demande aux adhérents qui le souhaitent.

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 10€/personne, 15€/couple et famille.

Des dons restent possibles à tout moment et peuvent être défiscalisés grâce à la reconnaissance d'intérêt général accordée à l'association.

Rapport financier approuvé à l'unanimité des présents.

Élection des membres du bureau

Conformément aux statuts le bureau doit être réélu ou renouvelé chaque année. Vote à main levée.

- La présidente, Anne Avignon est réélue à l'unanimité,
- La vice-présidente, Mercédès Schmitt, est réélue à l'unanimité
- La trésorière, Catherine Chaimbault est réélue à l'unanimité,
- La secrétaire, Chloé Colomb est réélue à l'unanimité.

La séance est levée à 19h par Anne, présidente

à Rouvenac, le 8 juillet 2025

La secrétaire de séance, Catherine Chaimbault



La présidente de séance, Anne Avignon

